



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Petites annonces

Question écrite n° 12435

#### Texte de la question

M Serge Beltrame appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur certaines publicités qui lui paraissent relever de la rigueur du code de la justice. Periodiquement la presse écrite publie des annonces promettant des situations à rapport pécuniaire hors de proportion avec les sommes à investir. La plupart de ces annonceurs abusent au-delà du tolérable de la crédulité des lecteurs. Leurs agissements semblent n'avoir d'autre but que ramasser suffisamment d'argent puis de disparaître. Il suppose que ces agissements, par lesquels sont surtout abusées des personnes n'approfondissant pas assez les aléas de l'existence ou désespérées de se trouver depuis longtemps sans situation, sont connus de la justice. Il lui demande comment il entend s'y opposer sans faire obstacle à la liberté de la presse.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux partage les préoccupations de l'honorable parlementaire à propos des abus constatés lors de la publication dans la presse d'annonces proposant des situations rémunératrices en contrepartie du versement d'une somme d'argent. Si certaines annonces correspondent à des propositions réelles et sérieuses, il apparaît en effet que d'autres sont susceptibles d'engager la responsabilité civile ou commerciale de leurs auteurs. Certains agissements peuvent même donner lieu à l'exercice de poursuites pénales dès lors que peut être démontré le caractère trompeur de la publicité incriminée ou prouvée l'existence de manoeuvres frauduleuses constitutives du délit d'escroquerie. Dans de telles hypothèses, les parquets ne manquent pas d'exercer l'action publique avec diligence et de requérir la stricte application de la loi pénale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Beltrame Serge](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12435

**Rubrique :** Presse

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1989, page 2001